

**Bureau****Publié le : 26/02/2026****Séance du jeudi 12 février 2026**

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, convoqué le 5 février 2026, s'est réuni salle Robert SCHWINT à la City - 4 rue Gabriel Plançon à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 19h30

Etaient présents : Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET, M. Gabriel BAULIEU, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON, M. François BOUSSO, M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 10), M. Marcel FELT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 15), M. Yves GUYEN, M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 21), M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER (à compter de la question n° 15), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN, Mme Marie ZEHAF

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Gilbert GAVIGNET, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, M. Franck RACLOT, M. Fabrice TAILLARD

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul MICHAUD

Procurations de vote : M. Nicolas BODIN donne pouvoir à M. Sébastien COUDRY, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE donne pouvoir à M. André TERZO (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Aurélien LAROPPE donne pouvoir à M. Nathan SOURISSEAU,

Délibération n°2026/2026.00059

Rapport n°11 - Vie Etudiante - Soutien à l'Université Marie et Louis PASTEUR et à Erasmus Student Network Besançon.

Vie Etudiante - Soutien à l'Université Marie et Louis PASTEUR et à Erasmus Student Network Besançon.

Rapporteur : M. Sébastien COUDRY, Conseiller Communautaire Délégué

	Date	Avis
Commission n°2	28/01/2026	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2026 et PPIF 2026-2030 « Enseignement supérieur »	Montant prévu au BP 2026 : 497 001 € Montant de l'opération : 3 470 €

Résumé :

Le présent rapport vise à attribuer deux subventions en soutien d'actions visant l'amélioration de la qualité de vie étudiante bisontine.

La première concerne une subvention de 2 000 € en faveur de l'association Erasmus Student Network Besançon pour son projet « Ça Me Dit l'International » 2026.

La seconde concerne une subvention de 1 470 € en faveur de l'Université Marie et Louis PASTEUR pour ses formations en faveur de la communauté associative étudiante.

⇒ **Projet : Ça Me Dit L'International 2026 (CMDI)**

Porteur : Association Erasmus Student Network Besançon

Description : Pour la dix-septième année consécutive, ESN Besançon reconduit son projet emblématique « Ça me dit l'international », dans le but de sensibiliser la population locale aux opportunités de mobilité internationale.

En éveillant la curiosité des jeunes à travers la découverte de différentes cultures et en leur fournissant des informations complètes sur les divers programmes de mobilité, le projet vise à lever les freins à la mobilité internationale.

Le projet s'inscrit dans la volonté du ministère de l'Éducation Nationale de promouvoir, au sein des lycées, une éducation à la responsabilité et à l'autonomie, permettant à chaque élève d'être acteur de son orientation et de sa mobilité. Il est ainsi mené en lien étroit avec la DRAREIC du Rectorat, qui soutient les initiatives visant à ouvrir les lycéens à l'international mais également avec le CLA et la DREIF de l'UMLP.

Le projet se décline en 3 axes :

- **les interventions auprès des jeunes** : tout au long de l'année, des étudiants locaux ayant vécu une expérience de mobilité ou des étudiants internationaux en mobilité sur Besançon, témoignent de leurs expériences auprès de classes de lycéens.
- **le forum de la mobilité internationale** (31 janvier 2026), l'association accompagnée de l'UMLP, d'InfoJeunes BFC et de l'association CEMEA se retrouvera sous un chapiteau chauffé dans la cour de l'UFR SLHS pour répondre à toutes les questions des visiteurs. En 2025, le forum a accueilli plus de 615 personnes tout au long de la journée.
- **le cultural Market** (courant novembre 2026), les étudiants internationaux d'une dizaine de pays différents feront déguster des plats traditionnels et organiseront diverses animations (jeux, calligraphie, danse...) lors d'une soirée festive à la Maison des Etudiants.

Lors de l'édition 2025, 170 personnes ont pu profiter de cet événement où dégustations et animations s'entremêlaient : atelier origamis et danse traditionnelle au stand japonais, calligraphie et chant pour Taïwan, henné pour le Pakistan, danse et service du thé pour le Maroc et chant pour le stand sri-lankais.

La subvention de 2 000 € sera versée en une fois sur le compte bancaire de l'association, après contrôle de légalité de la Préfecture de la présente délibération.

En contrepartie, l'association s'engage à fournir un bilan moral et financier dans les 3 mois suivant la clôture du projet.

Coût total : 7 740 €

Montant proposé au vote et taux d'intervention : 2 000 € (26 %)

Cofinanceurs : Région BFC, CROUS BFC, UMLP

ESN Besançon	2023	2024	2025	2026
	1 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €

⇒ **Projet** : Projet « Faire vivre la communauté associative étudiante de l'UMLP »

Porteur : Université Marie et Louis PASTEUR (UMLP)

Description : Pour le premier semestre 2026, le Bureau de la Vie Etudiante de l'UMLP souhaite poursuivre son cycle de formations gratuit à destination de sa centaine d'associations étudiantes labellisées mais également auprès de ses personnels accompagnateurs.

Le service souhaite également pérenniser le projet de séminaire des associations.

Ces initiatives auront pour objectifs de :

- favoriser les bonnes pratiques au sein des associations étudiantes qui font face à des problématiques de turn-over ;
- former les accompagnateurs du BVE pour optimiser l'accompagnement des associations et soutenir les initiatives étudiantes ;
- dynamiser la vie étudiante grâce à la mise en réseau et l'échange entre pairs ;
- sensibiliser la communauté étudiante sur des sujets de vie étudiante (lutte contre les discriminations, inclusivité, accessibilité, enjeux sociaux et environnementaux).

La subvention de 1 470 € proposée au vote permettra de cofinancer :

- **5 formations de la Ligue de l'Enseignement** : trésorerie, conduite de projet, élaboration d'un budget, mobilisation des bénévoles, gestion associative ;
- **2 formations du CICS-CIDFF** : lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- des frais de bouche afin d'en faire des moments conviviaux.

En cas d'accord, la subvention de 1 470 € sera versée en une fois sur le compte bancaire de l'Université, après contrôle de légalité de la Préfecture de la présente délibération. En contrepartie, l'Université s'engage à fournir un bilan moral et financier dans les 3 mois suivant la clôture du projet.

Coût total : 2 940 €.

Montant proposé au vote (taux d'intervention) : 1 470 € (50 %)

Cofinancier : CROUS, autofinancement UMLP

- Rappel du soutien financier GBM :

UMLP	2023	2024	2025	2026
	0 €	1 000 €	1 490 €	1 470 €

Pour chaque projet, la subvention sera restituée, en partie ou en totalité, en cas :

- de réalisation partielle du projet pour lequel elle a été attribuée,
- d'utilisation de la subvention à une fin non-conforme aux actions pour lesquelles elle a été attribuée,
- d'annulation du projet,
- de non-utilisation en tout ou partie des sommes versées.

Mme Frédérique BAEHR (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- attribue une subvention de 2 000 € à l'association ESN Besançon pour son projet « Ça Me Dit l'International » 2026 ;

- attribue une subvention de 1 470 € à l'UMLP pour son projet « faire vivre la communauté associative étudiante de l'UMLP » 2026.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 26

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 1

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Jean-Paul MICHAUD
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon